Commission Assemblée Nationale – Audition du 5 Mars 2025 :

Lien de la vidéo de l'audition des délégués syndicaux MILEE Philippe VIROULET et Glin EVANS :
https://videos.assemblee-nationale.fr/video.16330503_67c87580c5b75

- Vidéo supprimée par l'Assemblée Nationale mais présente sur la chaine Youtube du Lanceur d'Alerte
  - **https://www.youtube.com/watch?v=s8Zxnq66r9I**

1h01mn00s - 1h02mn15s / Philippe VIROULET - Délégué Syndical CATADREXO chez MILEE :
"il y avait votre question sur le chômage partiel,
c'est un point qui n'est pas en lien avec cette campagne de propagande électorale,
puisque c'est en lien avec la période COVID,
et il y a des salariés alors ça ne concerne pas les salariés de la distribution, ça ne concerne pas les distributeurs qui eux ne travaillaient pas à cette période là à 100%,
en revanche **tous les services supports, de nombreux dirigeants et cadres ont travaillé sur des proportions 20/80 déclaré mais en réalité on travaillait à 100 %**
c'est d'ailleurs ce que Blast a retransmis
et ça a été **confirmé il y a quelques semaines par un jugement du Conseil de prud'hommes d'Aix en Provence**
qui a condamné la société HOPPS GROUP la Holding d'ADREXO
pour un salarié qui a fait l'objet d'une déclaration de Chômage Partiel alors qu'il travaillait à 100% sur un service support pour le service informatique
et donc c'est pas un cas isolé"

1h02mn30s - Thomas Cazenave - député EnMarche - 3 questions notamment:
(Cette partie là je n'ai pas retranscrit mot pour mot – j'ai noté la philosophie des questions)
1/ Pensez-vous que le marché de la Propagande Electorale a été un **marché sur mesure pour Adrexo pour compenser ses difficultés financières... ?**
- **(*donc sous-entendu marché offert par DARMANIN ?*)**

2/ Vous évoquez la valorisation papier => **Pensez-vous que la non distribution ait été un acte délibéré ? en quelques sortes des double dividendes... ?**
- **(*Nouvel abus des dirigeants sur le dos de l'Argent Public ?*)**

1h20mn55s - 1h21mn55s / Antoine Leaument - Député LFI et Rapporteur :
"Dernière question, vous proposez de resignaler d'autres éléments si jamais vous souhaitez nous signaler des éléments supplémentaires
j'ai quand même une question qui est : où part l'argent alors dans tout ça parce que vous nous dites c'est des sommes considérables,
vous avez eu des marchés qui sont des marchés qui ont une valeur considérable et vous avez dit tout à l'heure
sur des années où on fait 80 Millions d'€ de bénéfices on a **70 Millions d'€ de dividendes** qui sont versés
ça semble enfin je n'ai pas les chiffres mais je suis assez choqué
enfin moi j'ai **j'aimerais savoir une chose : ça en est où du côté dirigeants de cette entreprise ?**
parce que on a un peu l'impression que l'argent est parti dans les poches de quelques-uns
que les salariés se retrouvent sur le carreau et que... enfin je sais pas il y a des suites judiciaires ?"

1h21mn55s - 1h22mn55s / Glynn Ewans - Délégué Syndical CGT chez MILEE :
"**La ministre du Travail que nous avions rencontré donc à Saint-Ouen nous avait bien dit qu'elle prenait bien note** des éventuels,
je dis bien éventuels parce que moi je n'ai pas de preuve personnellement, des **éventuels détournements d'argent où évasion fiscale**,
et retrouver des sommes qui disparaissent et qu'on nous répond que ce sont des jeux d'écriture, donc là c'est quand même pour le moins curieux,
et donc **elle s'était engagée à créer une commission, de faire une enquête auprès de Bercy, que Bercy puisse diligenter une enquête**
au niveau du fonctionnement du compte financier du groupe HOPPS GROUP dans toute sa splendeur, c'est à dire dans toutes les filiales etc...,
parce que c'est très facile de faire circuler de l'argent entre plusieurs entreprises qui font partie d'un consortium
donc c'est là qu'il y a eu des mouvements d'argent, moi je n'ai pas les tenants ni les aboutissants"

1h22mn55s - 1h25mn25s / Philippe VIROULET - Délégué Syndical CATADREXO chez MILEE :

"Ce qu'il faut que vous sachiez c'est que l'histoire de cette entreprise est assez récente
puisqu'en 2017 cette entreprise a été **reprise par les actionnaires actuels à prix négatif,**
c'est à dire qu'ils ont perçu 67 millions d'€ pour reprendre l'entreprise qui était déjà en difficulté,
plus l'immobiliser du siège qui a été valorisée à 10 millions d'€ au départ et puis 20 millions d'€ un peu plus tard,
donc ils sont partis avec sans mettre 1 € dedans mais en touchant 67 millions d'€.
Une partie de cet argent, 6.5 millions d'€ me semble-t-il a été routé sur une entreprise qu'ils possédaient précédemment qui s'appelle COLIS PRIVE,
et cette entreprise COLIS PRIVE est entrée ensuite lorsque, après la reprise d'ADREXO, dans le groupe HOPPS GROUP, qui a été créée pour chapeauter l'ensemble des filiales notamment ADREXO et COLIS PRIVE,
COLIS PRIVE a été vendu il y a 4 ans 670 millions d'€ dont la moitié a été mis dans les comptes d'ADREXO
puisque ADREXO était actionnaire de COLIS PRIVE donc les sommes perçues par cette entreprise depuis 2017 sont considérables,
elle a toutefois emprunté beaucoup d'argent aussi à certains moments avant la vente de COLIS PRIVE parce qu'elle avait des difficultés économiques importantes
et **donc les 50 millions d'€ du marché *(sous-entendu Marché de la Propagande Electorale)* sont une somme importante**
mais il y a eu aussi 670 millions d'€ dont la moitié a été routée vers ADREXO il y a 4 ans et l'autre moitié vers HOPPS GROUP
puisque HOPPSGROUP était l'autre actionnaire de COLIS PRIVE.
Vous voyez pour l'histoire effectivement **on peut se poser des questions sur la Liquidation Judiciaire qui est intervenue après que l'entreprise ait encaissé autant d'argent sans modifier son modèle économique de manière à le rendre rentable**
le but d'une entreprise c'est qu'à un moment donné elle soit au moins à l'équilibre
et ça n'a jamais été le cas depuis 2017, ça ne l'était pas non plus avant depuis quelques années c'est ce qui a expliqué la vente à prix négatif par l'ancien propriétaire."

1h28mn10s - 1h29mn00 / Antoine Leaument - Député LFI et Rapporteur :

"Comme le rappelait le président on est dans une commission d'enquête sur l'organisation des élections
mais en vous convoquant devant cette commission d'enquête et en espérant vous donner la parole sur ce sujet-là
précisément vous donnez des éléments qui sont de nature à pouvoir légitimement être, il me semble au minimum, signalés à la justice,donc c'est aussi notre rôle si jamais on a un doute sur des éléments que vous signalez qui pourraient être contraires au respect de la loi
de les signaler à la justice avec un article 40 du code de procédure pénale vu que ils ont été tenus en public devant une commission d'enquête et que on en a connaissance
moi j'ai noté un certain nombre de choses ou après je comptais avoir une discussion avec les administrateurs sur ce sujet-là
parce qu'il me semble qu'il y a effectivement des choses qui sont assez troublantes au minimum enfin qui mériteraient une enquête approfondie on va dire"

1h29mn00 - 1h30mn10s / Philippe VIROULET - Délégué Syndical CATADREXO chez MILEE :

"En ce qui nous concerne au niveau de la CAT **nous allons déposer une plainte entre les mains du Procureur de la République d'Aix-en-Provence, elle est en cours de rédaction,**
nous avons créé un collectif avec d'anciens salariés il y aura 650 parties civiles à peu près sur ce dossier là,
et nous avons enclenché devant le Conseil des Prud'Hommes d'Aix en Provence environ 500 dossiers pour contester les licenciements du fait précisément des fautes de gestion que l'on a constaté,
et sur la partie pénale, **on met en évidence dans notre plainte un certain nombre de faits d'abus de bien social et des fautes de gestion,**
qui ne sont pas des erreurs de gestion mais bien des fautes de gestion,
qui ont appauvri l'entreprise de manière à peut-être enrichir d'autres filiales et à faire en sorte que l'entreprise aille à la Liquidation
sachant que le marché publicitaire s'éteignait et qu'il n'y avait pas d'autres marchés notamment ceux du cas pour la Propagande Electorale qui pouvait soutenir l'activité de l'entreprise."

Rappel sur cette affaire :

https://www.blast-info.fr/articles/2021/affaire-adrexo-dans-nimporte-quelle-autre-democratie-une-telle-aventure-aurait-provoque-le-depart-du-ministre-WGYhW-b4QWa4KRdoUNClqA
https://www.youtube.com/watch?v=v1p6FzHjVC4&t=110s
Extrait du Compte-Rendu officiel de cette Séance :

Le député rapporteur Antoine LEAUMENT :
Avez-vous pu prendre connaissance du reportage de Blast sur le sujet de la gestion du chômage partiel par Adrexo ? En tant que salariés de l'entreprise, disposez-vous d'éléments à communiquer à la représentation nationale sur ce point ?

Le délégué CatAdrexo Philippe VIROULET :
Concernant votre question sur le chômage partiel, celui-ci est davantage lié à la période covid qu'à la campagne de distribution de la propagande électorale. Il ne concernait pas les salariés de la distribution qui ne travaillaient pas. En revanche, **tous les services supports ainsi que de nombreux cadres dirigeants étaient officiellement déclarés sur une répartition de 20/80, alors qu'ils travaillaient en réalité à plein temps.**
Ces éléments ont été révélés par Blast et confirmés il y a quelques semaines par un jugement du conseil des prud'hommes d'Aix-enProvence, qui a condamné la société Hopps, holding d'Adrexo, dans le cas d'un salarié du service support et informatique qui avait été déclaré en chômage partiel alors qu'il exerçait en réalité une activité à temps complet. Et ce cas est loin d'être isolé.

Le député rapporteur Antoine LEAUMENT :
Ma dernière question concerne l'aspect financier et la destination des fonds engagés. Vous mentionnez des sommes considérables et des marchés d'une valeur importante et avez également indiqué que, sur des années où l'entreprise réalisait 80 millions d'euros de bénéfices, 70 millions d'euros de dividendes étaient versés.
Ces chiffres me choquent car **il semble que l'argent ait profité à quelques-uns tandis que les salariés se retrouvent sans emploi. Qu'en est-il du côté des dirigeants de cette entreprise ? Des suites judiciaires sont-elles en cours ?**

Le délégué CGT Glyn EVANS :
Lors de notre rencontre avec la ministre du travail à Saint-Ouen, nous avons soulevé la question des éventuels détournements de fonds et irrégularités fiscales, sur lesquels je n'ai aucun élément, ainsi que de la disparition de certaines sommes.
La réponse qui nous a été apportée évoquait de simples jeux d'écriture comptable, une explication pour le moins intrigante.
La ministre s'était engagée à solliciter une enquête auprès de Bercy sur la gestion financière du groupe Hopps dans son ensemble, incluant toutes ses filiales.
…
Le délégué CGT Glyn EVANS :
L'enquête sur les dirigeants met en lumière des faits troublants.

Le député rapporteur Antoine LEAUMENT :
Comme l'a rappelé le président, notre commission d'enquête porte effectivement sur l'organisation des élections.
Cependant, en vous convoquant et en vous donnant la parole sur ce sujet, **vous apportez des éléments qui pourraient légitimement être signalés à la justice.**
Il est également de notre responsabilité, si nous avons des doutes sur des éléments que vous signalez et qui pourraient être contraires à la loi, de les porter à la connaissance de la justice.
J'ai noté plusieurs points qui me semblent effectivement troublants.

Le délégué CatAdrexo Philippe VIROULET :
Pour conclure, **la CAT va déposer une plainte devant le tribunal de commerce d'Aix-en-Provence, qui est en cours de rédaction. Nous avons créé un collectif d'anciens salariés qui représentera environ 650 participants dans ce dossier.**
Nous avons également engagé environ 500 procédures devant le conseil de prud'hommes d'Aix en Provence pour contester les licenciements, en raison précisément des fautes de gestion que nous avons constatées.
Sur le plan pénal, notre plainte met **en évidence un certain nombre de faits d'abus de biens sociaux et de fautes de gestion**. Il ne s'agit pas de simples erreurs mais de fautes qui ont appauvri l'entreprise, probablement **dans le but d'enrichir d'autres filiales et de conduire l'entreprise à la liquidation**, sachant que le marché publicitaire déclinait et qu'aucun autre marché, pas même celui de la propagande électorale, ne pouvait soutenir l'activité de l'entreprise.